

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2016 QCCTQ 0158
DATE DE LA DÉCISION	:	20160119
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	340860
OBJET DE LA DEMANDE	:	Radiation du Registre du camionnage en vrac
MEMBRE DE LA COMMISSION	:	Daniel Lapointe.

9004-0619 Québec inc.

No. RCV : 9-Q-513903

Personne visée

DÉCISION

LES FAITS

[1] Le 17 novembre 2015, un avis d'intention, selon la *Loi sur les transports*¹ (la *Loi*), fut transmis à 9004-0619 Québec inc. l'avisant que selon les informations détenues par la Commission, elle n'est pas abonnée à aucun service de courtage d'un titulaire d'un permis de courtage.

LE DROIT

[2] Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le douzième et le treizième alinéas de l'article 47 de la *Loi*, la Commission pourrait, si elle le juge nécessaire, rendre une décision pour radier (annuler) l'inscription du Registre du camionnage en vrac.

L'ANALYSE

[3] Dans l'avis transmis à 9004-0619 Québec inc., la Commission l'informait qu'elle devait nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 15 jours de la date de réception de l'avis.

[4] À ce jour, aucune observation n'a été déposée à la Commission.

¹ L.R.Q. c. T-12.

LA CONCLUSION

[5] Considérant que 9004-0619 Québec inc. n'a pas respecté les obligations qui lui étaient imposées par la *Loi sur les transports*, la Commission va radier son inscription du Registre du camionnage en vrac.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

RADIE du Registre du camionnage en vrac l'inscription de 9004-0619 Québec inc., portant le numéro 9-Q-513903.

Daniel Lapointe,
Membre de la Commission

c.c. Avis de recours.

**ANNEXE
AVIS IMPORTANT**

Veuillez prendre note que les articles 17.2 à 17.4 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12), l'article 81 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (L.Q., 2001, c. 15) et l'article 38 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (L.R.Q., c. P-30.3) prévoient que tout intéressé peut demander à la Commission de réviser toute décision qu'elle a rendue et contre laquelle aucun recours n'a été formé devant le Tribunal administratif du Québec :

- 1^o pour faire valoir un fait nouveau qui, s'il avait été connu en temps utile, aurait pu justifier une décision différente;
- 2^o lorsque, partie au litige, il n'a pu, pour des raisons jugées suffisantes, présenter ses observations;
- 3^o lorsqu'un vice de fond ou de procédure est de nature à invalider cette décision.

La demande de révision doit être motivée et notifiée à la Commission dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle la décision a pris effet à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

QUÉBEC

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : (418) 266-0350

N^o sans frais (ailleurs au Québec) :

MONTREAL

Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : (514) 906-0350

1 888 461-2433

De plus, conformément à l'article 51 de la *Loi sur les transports*, l'article 85 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* et l'article 38 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, toute décision de la Commission peut être contestée devant le Tribunal administratif du Québec par la personne visée, un opposant ou le Procureur général, dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle la décision a pris effet.

Toutefois, le Tribunal ne peut, lorsqu'il apprécie les faits ou le droit, substituer son appréciation de l'intérêt public à celle que la Commission en avait faite, en vertu de la présente loi ou d'un de ses règlements, pour prendre sa décision.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Tribunal administratif du Québec aux adresses suivantes :

QUÉBEC

Tribunal administratif du Québec
Secrétariat
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5R4
Téléphone : (418) 643-3418

N^o sans frais (ailleurs au Québec) :

MONTREAL

Tribunal administratif du Québec
Secrétariat
500, boul. René Lévesque Ouest, 22^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-7154

1 800 567-0278